

Monsieur
Hans Rudolf Schuppisser
Union Patronale Suisse
Case postale
8032 Zurich

Lausanne, le 18 juin 2004

S:\COMMUNIPOLITIQUE\Position\2004\POL0435.DOC / MAP/fr

Révision du tarif de l'assurance obligatoire des accidents non professionnels et du tarif de l'assurance facultative selon la Loi fédérale sur l'assurance accidents (LAA)

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier relatif à l'objet cité en titre et vous en remercions.

Nous n'avons pas reçu de remarque de nos membres à ce sujet. Nous nous permettons de nous référer aux remarques formulées dans notre lettre du 7 juin dernier concernant les augmentations de primes de la Suva dans le cadre de l'assurance contre les accidents non professionnels.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Mathieu Piguet
Sous-directeur